

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 12 décembre 2011

Convocation : 5/12/2011

Affichage de l'avis de réunion : 7/12/2011

Le 12 décembre 2011, à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : (16)

DRUEZ Yveline, CAUCHEBRAIS Patrick, ALESSANDRINI Marie-Claude, AUPETIT Jean-Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, SADOT Jackie, BOUILLY Ghislaine, LEMIERE Delphine, MAUGER Catherine, JACQUET Charles, DUBOST Stéphane (**Présent à partir du point n°2**), ROMERO Sandra, DEGUETTE Hervé, INGOUF-BIRETTE Isabelle.

Absents (3) : LEFRANCOIS Laurent, THARSILE Marie-Berthe, SAMSON Pascal.

Procurations (2) :

Monsieur LEFRANCOIS Laurent a donné procuration à Madame DRUEZ Yveline
Madame THARSILE Marie-Berthe a donné procuration à Monsieur BIGOT Michel

Nombre de votants : 17 pour le point n° 1 et 18 à partir du point n°2

Secrétaire de séance : ALESSANDRINI Marie-Claude

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.
2. Approbation du plan de zonage d'assainissement.
3. Aménagement de la mairie : approbation du budget prévisionnel modifié.
4. Délibération autorisant le remboursement des frais avancés par la SNSM pendant la saison estivale.
5. Bilan « loisir découverte ».
6. Convention SPA.
7. Décisions modificatives.
8. Tarif 2012 des HLL, du Clos Moisson, du Camping Les Dunes et liste des tarifs correspondant au remplacement du matériel perdu ou détérioré par les locataires du gîte d'étape.
9. Demande de subventions.
 - scolaires
 - sociales
10. Affaires, questions et informations diverses.

La séance est ouverte à 20h15

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

La copie du procès verbal transmise aux élus avec la convocation étant incomplète, les membres du conseil décident de reporter à la prochaine réunion l'approbation du compte rendu du 7 novembre 2011.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du plan de zonage d'assainissement (délibération n° 47/2011)

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être soumis à l'enquête publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le zonage d'assainissement proposé pour la commune d'Urville-Nacqueville;
- autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Hague ou son représentant à soumettre pour la commune le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique et demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif de Caen.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

3. Aménagement de la mairie : approbation du budget prévisionnel modifié (délibération n°48/2011)

Vu la décision n°42/2009 du 6 novembre 2009 approuvant le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la mairie.

Vu La délibération du 15 juin 2010 approuvant l'avant-projet définitif du projet d'aménagement de la mairie.

Considérant que le résultat de l'appel d'offres du 22 juin 2011 a été déclaré non recevable en raison d'un dépassement du budget prévisionnel,

Considérant que le lot désamiantage n'avait pas été comptabilisé dans le budget prévisionnel approuvé le 15 juin 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la modification de l'avant projet définitif du projet d'aménagement de la mairie
- Arrête le coût prévisionnel des travaux à 730 168.30 € HT.
- Autorise le maire à :

- Signer les marchés à intervenir y compris les marchés négociés éventuels dans le cas où la commission d'appels d'offres déciderait de déclarer la procédure infructueuse et émettrait un avis favorable à sa relance sous la forme négociée.

- Signer les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération.
- Signer les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.
- Solliciter les aides financières auprès de l'ADEME .

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

4. Délibération autorisant le remboursement des frais avancés par la SNSM pendant la saison estivale. (délibération n°49/2011)

Les frais engagés par la Station de Sauvetage d'Urville-Nacqueville pour le fonctionnement estival de la station en 2011 sont réparties de la manière suivante :

- Charges avancées par la SNSM à rattacher à la commune en totalité : **218.04 €**
(Médicaments pour trousse à pharmacie, réparation VHF, essence : 130 litres).
- Charges avancées par la SNSM à rattacher à la commune à 50% : 456.66 € x 50% = **228.33 €**
(Convention oxygène, antenne VHF, frais de télécommunication, pavillon NC Adhésif.)

La contribution demandée à la commune par la SNSM est donc de **446.37 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent le maire à procéder au remboursement des frais engagés par la S.N.S.M pour le montant indiqué ci-dessus (imputation à l'article 65738).

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

5. Bilan loisirs découverte. (délibération n°50/2011)

Autorisation de versement de la participation aux associations participantes en remboursement des frais engagés pour les activités loisirs découverte 2010/2011 et proposition de reconduction de l'opération pour l'année scolaire 2011/2012.

Environ 70 enfants ont participé aux activités « Loisirs découverte » pour le cycle 2010-2011. Le coût réel calculé lors du bilan financier est de **3 567.25 euros**:

La commune d'Urville-Nacqueville prend en charge le coût de l'action loisirs découverte coordonnée par l'association Familles Rurales.

Les membres du conseil, après examen du bilan financier (conforme au budget prévisionnel 2010-2011) sont invités :

- à approuver ce bilan financier et à autoriser le versement de la participation s'élevant à **3 567.25 euros**, montant réparti de la façon suivante : (imputation article 65738)
 - Association Familles Rurales pour **1 867.75 Euros**

9. Demande de subventions (délibération n°53/2011)

Scolaires :

Crédit de Noël

- Ecole maternelle : 15 € par enfant (70 élèves cette année)
- Ecole primaire : 9 € par enfant (136 élèves)

Participation aux sorties scolaires :

Collèges et autres établissements : Un forfait de 50 euros par élève de la commune participant à une sortie scolaire avec séjour est proposé. Les participations seront versées directement aux établissements sur production de l'état de présence.

Ecole du Bord de Mer : Principe : 11.50 € par jour et par enfant.
Cette année l'Ecole du Bord de mer organise une journée à Guernesey pour 92 élèves. Soit $92 \times 11.50 \text{ €} = 1\,058 \text{ €}$.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Sociales :

La présentation des demandes de subventions est reportée à la prochaine réunion.

Demande particulière : 25 ans du Club de Basket :

Le Club de Basket sollicite une subvention pour fêter les 25 ans du club.

Les membres du conseil décident de refuser cette aide pour les motifs suivants :

- Une subvention pour un évènement similaire a déjà été accordée cette année pour ce club.
- pour les anniversaires des associations ou club sportif, le conseil retient le principe de prise en compte des anniversaires décennaux.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

10. Affaires, questions et informations diverses.

- *Affaires diverses :*

■ *Remplacement de Monsieur Kohlhofer (N°54/2011)*

Afin de remplacer le gestionnaire de nos équipements touristiques en cas d'absence prolongée ou de congés, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour un besoin temporaire à compter 19 décembre 2011 et à raison de 17h30 par semaine.

Une convention sera passée avec le Centre de Gestion pour chaque mission de remplacement.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE 1

**TARIFS 2012
DU CARAVANAGE LE CLOS MOISSON**

Objet	Tarifs 2012	
Tarifs mensuel TTC redevances Clos moissons RESIDENTS	Emplacement :	120.60 €
	Adulte :	50.40 €
	Enfants :	13.70 €
	Eau, assainissement :	36.50 €
	Electricité 10A :	50.55 €
	Electricité 16A :	75.83 €
	Electricité : 20A :	101.00 €
Supplément pour :	Personnes supplémentaires au tarif adulte ou enfant	Si absence, au prorata du NB de jours d'occupation (*), déduction électricité si installation électrique débranchée.
	Eau, assainissement	
	Electricité	
(*)	1.65 €	Par adulte par jour de présence
(*)	0.45 €	Par enfant par jour de présence
(*)	1.20 €	Pour eau et assainissement par jour de présence
(*)	1.70 €	Pour électricité 10A par jour de présence
(*)	2.50 €	Pour électricité 15A par jour de présence
(*)	3.35 €	Pour électricité 20A par jour de présence
Tarifs emplacements de passage à la journée	Emplacement nu :	5.10 €
	Adulte :	2.15 €
	Enfant :	1.15 €
	Véhicule	1.15 €
	Eau, assainissement	1.25 €
	Electricité 10A :	6.85 €
	Electricité 15A :	9.60 €
	Electricité 20A :	11.35 €
Forfait journalier	17.05 €	
Le forfait journalier comprend 1 caravane ou camping car + 1 véhicule + 2 personnes + eau et assainissement + électricité 10A		
Divers	Jetons machine à laver	3.60 €
	Jetons machine à sécher	3.10 €

**TARIFS 2012
DU CAMPING LES DUNES**

Objet		Tarifs 2012
Location de chalets en bois (hors location de draps)	Basse saison du 07/04/12 au 23/06/12 et du 25/08/12 au 07/10/12	
	Semaine :	203.50 €
	Week-end	89.40 €
	Forfait deux jours	56.00 €
	Journée supplémentaire :	22.90 €
	Forfait spécial 1 journée pour randonneurs en groupe jusqu'à 8 personnes (2 chalets), au delà réduction de 5% par chalet supplémentaire	22.90 €
	Haute saison du 23/06/12 au 25/08/12	
	Semaine :	281.00 €
	Week-end :	97.80 €
	Journée supplémentaire :	29.60 €
Réduction :		
5% pour 2 semaines		
10% pour 3 semaines		
15% pour 4 semaines		

Objet		Tarifs 2012
Redevances camping	Emplacement nu :	5.10 €
	Adulte :	2.20 €
	Enfant :	1.20 €
	Véhicule	1.20 €
	Electricité 3A :	2.90 €
	Electricité 6A :	4.00 €
	Electricité 10A :	7.00 €
	Forfait saisonnier (2 mois juillet août) 1 tente ou caravane ou camping-car + 1 véhicule + 2 personnes + électricité 6A	776.20 €
	Forfait journalier 1 tente ou caravane ou camping-car + 1 véhicule + 2 personnes + électricité 6A	13.10 €
	Véhicule supplémentaire	1.10 €
	Visiteur à la journée	1.10 €
	Garage mort été (/jour)	9.00 €
	Garage hivernal (/mois)	32.60 €
	Forfait annuel normal	1 028.10 €
	Forfait annuel Grand confort	1 247.20 €
Accueil camping car non résident	4.10 €	

Objet		Tarifs 2012
Location des mobile homes 4 à 6 places (hors location de draps)	Basse saison du 07/04/12 au 28/04/12 et du 08/09/12 au 07/10/12	
	Semaine	269.70 €
	Week-end	111.40 €
	Forfait 2 jours	70.50 €
	Journée supplémentaire	27.20 €
	Mi saison 28/04/12 au 23/06/12 et 25/08/12 au 08/09/12	
	Semaine	356.50 €
	Week-end	146.20 €
	Forfait 2 jours	93.70 €
	Journée supplémentaire	35.30 €
	Haute saison du 23/06/12 au 25/08/12	
	Semaine	443.70 €
Week-end	163.60 €	
Journée supplémentaire	38.30 €	

Objet		Tarifs 2012
Location des mobile homes 6 à 8 places (hors location de draps)	Basse saison du 07/04/12 au 28/04/12 et du 08/09/12 au 07/10/12	
	Semaine	310.00 €
	Week-end	127.90 €
	Forfait 2 jours	80.80 €
	Journée supplémentaire	30.90 €
	Mi saison 28/04/12 au 23/06/12 et 25/08/12 au 08/09/12	
	Semaine	409.70 €
	Week-end	167.90 €
	Forfait 2 jours	107.50 €
	Journée supplémentaire	40.40 €
	Haute saison du 23/06/12 au 25/08/12	
	Semaine	509.80 €
	Week-end	185.30 €
	Journée supplémentaire	43.80 €

Divers	Jetons machine à laver	3.60 €
	Jetons de machine à laver avec dose de lessive	4.10 €
	Jetons machine à sécher	3.10 €
	Forfait nettoyage chalet	20.00 €
	Forfait nettoyage mobile home	40.00 €
	Fourniture de glace à rafraîchir contenant fourni	0.50 €
	Fourniture de glace à rafraîchir contenant non fourni	1.00 €
	Location de draps (tarif par personne par séjour ou à chaque changement de draps)	4.10 €
	Prêt de Barbecue, grille de barbecue, parasol, adaptateur électrique (caution)	50.00 €
	Tee-shirts	8.00 €

**TARIFS 2012
DES HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS**

Objet	Tarifs 2012	
Tarifs Bungalows (hors location de draps et téléviseurs)	Basse saison du 01/01/12 au 23/06/12 et du 25/08/12 au 31/12/12	
	4 lits / Semaine (Uniquement le N° 29 4 lits simples)	241.90 €
	Week-end	91.60 €
	Forfait deux jours	69.40 €
	Journée supplémentaire	39.10 €
	5 lits / Semaine (du N° 1 au N° 28 + N° 30) 1 lit double + 3 lits simples)	267.80 €
	Week-end	114.20 €
	Forfait deux jours	91.70 €
	Journée supplémentaire	48.80 €
	Formule économique en basse saison : un bungalow d'une chambre à 2 lits (1 semaine)	178.80 €
	Haute saison du 23/06/12 au 25/08/12	
	5 lits / Semaine (du N° 1 au N° 28 + N° 30) 1 lit double + 3 lits simples)	354.30 €
	Week-end	162.70 €
	Journée supplémentaire	54.10 €
	Location à des travailleurs en déplacement	
à la semaine pour deux personnes	108.50 €	
Personne supplémentaire à la semaine	65.00 €	
Au mois pour deux personnes	349.50 €	
Personne supplémentaire au mois	179.00 €	
Famille de travailleur en déplacement à la semaine	114.80 €	
Famille de travailleur en déplacement au mois	459.00 €	

Divers	Jetons machine à laver	3.60 €
	Jetons machine à sécher	3.10 €
	Location de téléviseurs première semaine	34.80 €
	Location de téléviseurs deuxième semaine	32.10 €
	Location de téléviseurs à partir de la troisième semaine	26.10 €
	Location de téléviseurs week-end	16.10 €
	Location de téléviseurs journée supplémentaire	7.30 €
	Perte ou casse de téléviseur	150.00 €
	Location de draps (tarif par personne par séjour ou à chaque changement de draps)	4.10 €
	Forfait nettoyage bungalow	40.00 €
	Forfait nettoyage et fonctionnement pour prêt aux associations sur convention	21.00 €
	Perte de clé spéciale pour serrure à cylindre	80.00 €
	Prêt de Barbecue (caution)	50.00 €

TARIF REMPLACEMENT MATERIEL GITE

vaisselle et divers	PU article
Assiettes plates	1.15 €
Assiettes creuses	1.25 €
Assiettes à dessert	1.10 €
Bols multi usage	1.60 €
Bols à talons empilables	1.40 €
Tasses à café	0.90 €
Coquetiers	0.85 €
Plats ronds creux	4.85 €
Plats rectangulaires	5.40 €
Plats ovales plats	6.30 €
Dessous de plats	1.00 €
Légumier 17 cm	2.30 €
Légumier 23 cm	2.45 €
Légumier 30 cm	2.60 €
Verres 16 cl	0.35 €
Verres à pied 25 cl	0.95 €
Verres apéritif ou jus de fruits 30 cl	0.80 €
Carafe à eau 1,2L	1.60 €
Ramasse couverts 4 cases	12.15 €
Fourchettes de table inox	0.30 €
Cuillères de table inox	0.30 €
Cuillères à café inox	0.20 €
Couteaux de table inox	0.80 €
Couteaux à découper inox	3.05 €
Couteaux d'office (manche couleur)	1.10 €
Couteaux économe (manche couleur)	0.90 €
Couteaux à pain inox	2.60 €
Louche inox	11.40 €
Ecumoire inox 9,5 cm	9.10 €
Couverts à salade en bois	1.30 €
Spatule en bois	0.80 €
Théières	7.70 €
Corbeilles à pain	0.80 €
Corbeilles à fruits	11.15 €
Assiettes creuses incassables bébés	1.95 €
Bols incassables bébés	5.60 €
Gobelets incassables bébés	3.30 €
Matériel d'entretien	
Aspirateurs	200.00 €
Eponges N°4	0.60 €
Egouttoirs à vaisselle pliant	4.15 €
Poubelles de ménage pvc	4.35 €
Pelles à poussière	1.75 €
Balais	3.70 €
Balais brosse	4.00 €
Serpillières	1.30 €
Cuvettes rondes	1.30 €
Seaux 10L	2.10 €
Chiffons essuie-meubles	2.20 €
Crochets pour torchons	1.15 €
Cintres pvc	10.55 €
Paires de ciseaux bout rond	3.60 €

Ustensiles de cuisine	PU article
Casserole diam 14cm	8.80 €
Casserole diam 16cm	10.60 €
Casserole diam 20 cm	14.15 €
Casserole diam 22 cm	22.95 €
Poêle diam 24 cm	20.50 €
Poêle diam 28 cm	29.30 €
Autocuiseur 12L	120.30 €
Marmite traiteur diam 30 cm	33.60 €
Passoire à légumes 26 cm	1.70 €
Moulin à légumes	7.00 €
Essoreuse à salade	5.70 €
Planche à découper pvc 34X24	4.60 €
Ouvre-boîtes manuels	0.85 €
Tire-bouchon et décapsuleur	3.15 €
Pince à crustacés	2.35 €
Couteaux ouvre-huîtres	1.45 €
Clés ouvre-boîtes sardines	0.75 €
Fouet à main	6.15 €
Verres gradués de ménage	1.05 €
Moules à gâteaux	3.50 €
Passoire à infusions	1.05 €
Plateaux à desservir	14.90 €
Râpes universelles	2.70 €
Presse-fruits	1.95 €
Matériel bébés	PU article
Chaises+tablettes	159.00 €
Coussin à langer	30.00 €
Housses coussins à langer	10.00 €
Pot de chambre bébé	20.00 €
Matériel de repassage	PU article
Fer à repasser	80.00 €
Table à repasser	25.80 €
Etente à linge	14.40 €
Pinces à linge	1.60 €

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 12 décembre 2011 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 20 décembre 2011 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.